

## LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,  
de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 35, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00

Canada et Etats-Unis..... 1.50

France.....fr. 12.50

Publié par

Société de Publication Commerciale

J. MONIER, Directeur.

F. E. FONTAINE, Gérant.

Téléphone 2802.

MONTRÉAL, 3 MARS 1893

## La Corporation de Montréal.

Le dénouement de l'imbroglio municipal doit inspirer à tous ceux qui sont intéressés à la bonne administration des affaires de la cité, de très sérieuses et de fort peu agréables réflexions.

Il y avait deux manières de régler ces difficultés; la première était de trancher dans le vif et de décréter des élections générales aussi promptes que possible; c'est à cette solution que s'était arrêtée l'Assemblée Législative; c'était celle que demandait la voix unanime des corps représentatifs de Montréal—sauf le Conseil-de-Ville; et c'était celle que demandait une requête de quinze mille électeurs municipaux présentée à la Chambre par M. Hall.

La seconde était de légaliser des élections partielles faites en mépris d'un ordre formel des tribunaux et de donner un répit d'une année aux vingt-quatre échevins dont le terme d'office n'était pas encore expiré. C'est celle là qui a été adoptée par le Conseil Législatif, sur les instances des membres de la clique municipale et de deux ou trois journaux canadiens-français, notoirement compromis dans les récents et scandaleux octrois de contrats sans soumission.

Signalons en passant que, pour bon nombre de vieux conservateurs qui avaient cru, jusqu'ici, à la nécessité du maintien du Conseil Législatif, ce qui vient de se passer a ébranlé considérablement leur conviction et qu'ils sont bien prêt d'accepter sans trop de protestations, la disparition, pour raison d'économie ou d'inutilité, de cette institution, qui ne sait plus rester à la hauteur de son rôle.

L'Assemblée Législative a cédé au Conseil, et nous allons avoir le plaisir d'être gouvernés pendant encore un an, par une majorité des échevins qui ont fait les jolis contrats que l'on sait avec la Compagnie des Chars Urbains et avec la Royale Electrique. Voilà une perspective qui doit sourire à M. Mann!

Mais ce n'est pas tout, et la demi-douzaine de contrats publics qui vont être vendus cette année encore, au plus offrant et dernier enchérisseurs—de votes, ne constitue qu'une des moindres appréhensions pour les citoyens éclairés et clairvoyants. Il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que la démagogie soulevée par les appels passionnés de certains journaux ne se contentera pas de la victoire négative qu'elle

vient de remporter, et qu'elle voudra goûter d'une victoire positive. Déjà le terrain est préparé, les armes sont fourbies et la Presse, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a donné le signal. Il s'agit de l'abolition du cens d'éligibilité (qualification foncière), mesure qui a déjà en sa faveur un vote de 24 échevins contre 4.

Qu'on ne s'y trompe point, ce n'est pas une utopie que rêvent les meneurs qui donnent le mot d'ordre à la classe ouvrière dans la Presse, le Monde et dans un autre journal encore que ses traditions, pourtant, devraient préserver de ces compromissions. Le cens d'éligibilité n'existe plus pour les législateurs d'Ottawa et de Québec, pourquoi le maintiendrait-on pour une assemblée beaucoup moins importante; le Conseil-de-Ville de Montréal? Il y avait aussi, autrefois, une sorte de cens électoral, lorsqu'il fallait, pour avoir droit de vote, payer directement une contribution quelconque au trésor civique; ceux qui ne payaient pas de taxe foncière ou commerciale, pouvaient se qualifier en payant une piastre. C'était trop cher. Les gens qui ne croyaient pas que le droit de voter aux élections municipales valait une piastre on les en a affranchis et on les a admis à contrôler l'administration civique sans autre qualification que le paiement de leur taxe d'eau.

L'électorat municipal s'est trouvé, du coup, augmenté d'un bon tiers et d'un tiers pris dans une classe où il y a certainement beaucoup d'honnêtes gens mais encore beaucoup plus de gens intelligents—à leur façon. Et c'est depuis ce temps que la ville de Montréal dépense chaque année de trois à quatre millions en améliorations civiques. La poussée d'en bas a fait monter au pouvoir, à l'Hôtel-de-Ville, un personnage que quelqu'un comparait au fameux Haussmann, dont l'administration à Paris pendant quelques années avait transformé la ville en lui imposant une dette de sept à huit cents millions de francs.

L'abolition de la qualification foncière n'est, certes, pas le dernier mot du programme de nos démagogues. On a commencé par se faire faire place en bas; on va exiger qu'on fasse place en haut, puis, comme on voudra, une fois en haut, ne plus avoir à compter avec ces arriérés, ces inutiles, ces imbéciles, ces canailles de propriétaires, on demandera le suffrage universel pour les élections municipales. Et alors, oh! alors, on pourra montrer à l'univers étonné ce que c'est qu'une ville gouvernée par le socialisme.

La Commune de Paris a eu pour but, ou du moins pour prétexte, la revendication pour Paris, comme municipalité, de l'autonomie dont jouissent les autres communes de France. Car Paris, a un Conseil Municipal élu par le suffrage universel, c'est vrai, mais Paris n'a pas de maire; l'exécutif municipal, c'est le Préfet de la Seine, fonctionnaire nommé par le gouvernement, qui a droit absolu de veto sur toutes les délibérations du Conseil et qui est

obligé d'exercer ce droit presque chaque jour.

Laissez nos démagogues nous mener, tout en faisant richement leurs petites affaires, à l'abolition de la qualification foncière, et de là au suffrage universel, et vous vous réveillerez un beau jour avec un Mc-Shane pour maire et des échevins choisis parmi les beaux parleurs des associations ouvrières.

On ne nous fera jamais avaler cela! s'écrieront bon nombre de nos lecteurs. Vous voyez? Ces gens là ont beaucoup de cordes à leur arc. On a arraché à bon nombre de propriétaires une espèce d'adhésion à ce qui se passe en ce moment, en leur faisant redouter l'influence des anglais au Conseil-de-Ville. Cet argument peut encore servir; il servira certainement à faire modifier le genre d'élection et à ramener les élections partielles qui seules permettent à la clique de conserver le contrôle du Conseil, si vous faites élire les trois échevins à la fois, vous allez permettre aux anglais de faire passer leurs candidats à la faveur de la division parmi les nôtres.

Et c'est pour cette raison que vous allez laisser s'exécuter les premières parties du programme qu'on vient de vous exposer. Pour le reste, on trouvera probablement d'autres arguments, ou bien on se passera tout simplement de vous.

Qu'y a-t-il à faire pour empêcher cela? nous demandera-t-on. A notre sens, il est déjà bien tard pour essayer de résister; mais enfin, si l'on ne veut pas se laisser piller sans rien dire, il n'y a qu'une chose dont on puisse espérer quelque succès: l'organisation; L'Association Immobilière est un centre de ralliement tout désigné par les attaques mêmes des démagogues, qui ne manquent aucune occasion de la calomnier.

La mauvaise foi rageuse avec laquelle la clique et ses organes, travestissent tout ce que dit et fait l'Association Immobilière, dit assez que c'est l'obstacle le plus redoutable qu'ils voient dans leur chemin. Il faut, par conséquent, la fortifier de l'appui de tous les citoyens intéressés à la prospérité de la ville, du concours de tous ceux qui ont un intérêt, petit ou grand, dans la propriété foncière. Et lorsqu'elle sera grande et forte de toutes ces bonnes volontés et de tous ces concours, pouvant au besoin combattre ses adversaires sur leur propre terrain, elle verra à prendre les mesures de défense que la situation et les circonstances lui suggéreront.

## LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

Les commis n'ont pu obtenir de la Législature de Québec le droit de ne donner que dix heures par jour à leur patron, mais les ouvriers vont essayer de faire entrer dans la législation le principe de la journée de huit heures.

M. Lépine, député de Montréal-Est vient de présenter à la Chambre des Communes un projet de loi portant que pour les ouvriers employés par le gouvernement ou par

des entrepreneurs sur des travaux de gouvernement, la journée de travail sera de huit heures et que tout travail plus long devra être payé à part.

Nous ne sommes pas de ceux que cette question des heures de travail effraie outre mesure. Il nous semble raisonnable de croire que ce n'est qu'une simple question de marchandise et de prix. Nous avons déjà il y a quelques années, exposé dans ces colonnes cette opinion que la journée de huit heures vient toute seule et s'imposera sans secousses lorsque son temps sera venu.

Tout se réduit, pour nous à la question économique, c'est-à-dire à l'évaluation du produit de la journée de huit heures, comparée à celui de la journée de neuf ou de dix heures. Les ouvriers prétendent que, étant plus dispos, ils feront presque autant d'ouvrage en huit heures qu'en neuf ou dix; d'un autre côté les patrons objectent que le raccourcissement du travail par jour diminue la période productive de leurs capitaux et augmente d'autant leurs frais généraux. Il s'agirait de mettre ces deux prétentions à l'épreuve de l'expérience, et de décider ensuite qui a raison.

Mais l'expérience que veut en faire M. Lépine ne peut pas être tout à fait concluante, au moins pour le public, car les entrepreneurs de travaux publics à qui la journée de huit heures sera imposée par le cahier des charges, auront fait les additions nécessaires dans leurs calculs, et, si le gouvernement se trouvait forcé d'augmenter le nombre de ses ouvriers, on ne saurait au juste si cela serait parce qu'il faudrait réellement plus d'ouvriers pour faire le même travail, ou bien parce que quelques députés auraient les protégés à placer.

Le projet de loi de M. Lépine nous paraît donc à peu près inoffensif mais aussi peu concluant.

Nous ferons remarquer ici aux ouvriers une contradiction dans laquelle ils tombent quelquefois. Ils réclament quelquefois la journée de huit heures parce qu'il y a trop de chômage et qu'avec la journée de huit heures il faudrait donner de l'emploi à 20 p. c. de plus d'ouvriers. Mais d'un autre côté, ils prétendent qu'on devrait leur payer pour la journée de huit heures le même prix que pour la journée de dix heures, parce que, étant moins fatigués, ils feront autant d'ouvrages en huit heures qu'auparavant en dix heures. Mais alors que devient la première prétention, que la journée de huit heures fera employer un plus grand nombre d'ouvriers?

## Les patrons de l'industrie

Nous avons déjà signalé les agissements dans le Haut-Canada, de l'espèce d'organisation coopérative qui s'intitule "Patrons of Industry."

Nous avons aujourd'hui des informations qui nous permettent de constater que cette organisation a pénétré dans la province de Québec